# Comité Technique du 14 novembre 2014

Tours, le 14 novembre 2014

Monsieur le Président,

Le projet de loi de finances pour l'année 2015 est désormais connu et débattu au Parlement : il prévoit la suppression de 2 000 postes au sein de la DGFiP, dont 16 à la DDFIP 37, ainsi qu'une nouvelle baisse de son budget.

Cette baisse des moyens humains et budgétaires s'ajoute aux précédentes contenues dans les lois de finances des années passées : leurs effets sur l'exercice des missions de la DGFiP (accueil, relations avec les collectivités locales, lutte contre la fraude…) et sur les conditions de travail des agents des Finances publiques sont particulièrement néfastes.

Les directions locales sont donc amenées, pour gérer cette situation, à regrouper des services de trésorerie dont les effectifs sont devenus insuffisants suite aux précédentes vagues de suppressions d'emplois – avec pour conséquence le dépérissement du service public de proximité – ou bien à fusionner ou regrouper des services de plus grande ampleur (SIP, SIE, SPF,...) afin de constituer le réservoir des prochaines coupes dans les effectifs.

Sous cet éclairage, la « démarche stratégique » engagée par la Direction générale ne vise, de facto, ni plus ni moins qu'à gérer la pénurie et organiser l'affaiblissement de la DGFiP. Dans le même temps, la charge de travail ne cesse de s'accroître, tout comme sa complexité. Ne nous leurrons pas : les conditions de travail dans les nouvelles structures fusionnées ne s'amélioreront pas, tant le manque de moyens humains est flagrant dans tous les services.

Pour réussir et être utiles à la société, les réformes ne peuvent pas avoir pour objectif central la seule recherche de réduction de coûts mais répondre aux besoins de la population et à l'amélioration nécessaire des conditions de travail des agents.

Cela amènera donc notre délégation à ce CTL à émettre un avis défavorable sur chacun des projets de restructurations soumis à notre appréciation.

Les élus CGT au CTL